

Le 19 septembre 2018

« Par courrier, par courriel et par SDE »

**Me Véronique Dubois**

Secrétaire pour la Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2e étage, bureau 255  
Montréal (Qc) H4Z 1A2  
greffe@regie-energie.qc.ca

---

**Objet : Dossier R-4018-2017, phase 2**

*Énergir - Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2018*

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DU GRAME**

---

Me Dubois,

Le GRAME dépose par la présente une demande de remboursement de frais suite à sa participation à la phase 2 du dossier cité en objet.

Le total de cette demande est légèrement inférieur (3,3%) à celui du budget prévisionnel, bien que le nombre d'heures de préparation et d'audience des analystes au dossier soit moins élevé (30%/32 hres) que prévu initialement. De plus, bien qu'une nouvelle procureure, Me Thibault-Bédard, ait représenté le GRAME suite au départ en congé de maternité de Me Paquet, les heures prévues pour la représentation par avocat sont également moins élevées que prévu.

Toutefois, deux séances de travail ont été ajoutées à la demande de remboursement de frais, soit la séance de travail du 21 février 2018 portant sur le CASEP<sup>1</sup> et celle du 7 juin 2018<sup>2</sup> portant sur le dépôt des clients « autres usages » et le tarif de réception.

De plus, bien que la procureure ne fût pas disponible, un représentant du GRAME a pu participer à la rencontre préparatoire du 28 juin 2018 portant sur le traitement réglementaire

---

<sup>1</sup> B-0026

<sup>2</sup> B-0184

à adopter à l'égard du PGEÉ suite à la demande de TEQ déposée dans le cadre du dossier R-4043-2018. Par conséquent, le GRAME a déposé des commentaires écrits<sup>3</sup> afin d'étayer sa position à la Régie sur cette question préliminaire.

Le GRAME a participé de manière active au présent dossier par le dépôt de demandes de renseignements écrites<sup>4</sup> adressées au Distributeur et d'un rapport écrit<sup>5</sup>, ainsi que par des contre-interrogatoires, une présentation orale et une argumentation finale<sup>6</sup> lors des audiences.

Enfin, suite à l'invitation de la Régie formulée dans sa correspondance du 8 août 2018<sup>7</sup>, le GRAME a déposé des commentaires écrits<sup>8</sup> portant sur la demande d'Énergir de l'autoriser à dépasser le budget du PGEÉ dans le marché résidentiel

Considérant ces éléments, le GRAME demande respectueusement à la Régie de lui octroyer le remboursement de la demande ci-jointe.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de nos salutations distinguées.



Jonathan Théorêt  
 Directeur général  
[jonathantheoret@grame.org](mailto:jonathantheoret@grame.org)

P.j. (1) ; C.C. Me Hugo Sigouin-Plasse, par courriel au [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com) (Énergir)

---

<sup>3</sup> C-GRAME-0017

<sup>4</sup> C-GRAME-0015

<sup>5</sup> C-GRAME-0022

<sup>6</sup> C-GRAME-0026

<sup>7</sup> A-0037

<sup>8</sup> C-GRAME-0023